



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 18 SEP. 2020

Ministère de la Mobilité et des Travaux  
publics  
Département des travaux publics  
4, place de l'Europe  
L-2940 Luxembourg

**N/Réf.: 96761**

**V/Réf.: 258019 / 043742** Réf. APC: 20200925

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 20 juillet 2020 par laquelle vous sollicitez ex-post l'autorisation pour l'abattage d'un arbre sur la N17B sur le territoire de la commune de TANDEL: section FB de FOUHREN (WELTGESBOUR), j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur le territoire de la commune de Tandel, section FB de Fouhren sur la N17B entre Fouhren et Bettel, conformément à la demande et aux plans soumis.
2. L'abattage se limitera à 1 arbre (n°81).
3. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue autochtone (de préférence noyer) pour le 31 décembre 2021 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
4. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Carmen Weisgerber  
Conseillère

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de TANDEL

cn@mev.etat.lu

Tél. (+352) 247-86811  
Fax (+352) 400 410

Adresse postale:  
L-2918 Luxembourg

www.emwelt.lu  
www.gouvernement.lu